

II.—ÉTABLISSEMENTS DE LA COMMISSION DE L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE  
DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Centrale	Genre	Capacité
Musquash.....	Usine hydraulique.....	h. p. 11,000
Grand-Lac.....	A vapeur.....	26,800
Kouchibouguac.....	Usine hydraulique.....	200
Grand-Manan.....	Diesel.....	200
St-Quentin.....	Diesel.....	65
	Total.....	38,265

La Commission achète aussi de l'énergie pour la desserte du village de Port-Elgine et la région rurale avoisinante. Les districts ruraux à l'est et à l'ouest de Dalhousie obtiennent leur électricité de la Gatineau Power Company, à Dalhousie; la côte de Caraquet, dans le comté de Gloucester, l'obtient de la Bathurst Power and Paper Co., de Bathurst; la vallée de Tobique et Plaster Rock l'obtiennent de la Commission Electricque Andover-Perth, tandis que les régions rurales à l'est et à l'ouest de Grand Falls l'obtiennent de la St. John River Power Co. La Commission dispose de 24 réseaux de distribution rurale desservant 17,500 clients et possède à différents endroits d'importantes charges d'énergie industrielle.

Les établissements de Musquash, Grand-Lac et Kouchibouguac sont raccordés et fonctionnent en parallèle en permanence.

*Lignes de transmission.*—Le réseau de transmission se compose d'une ligne de 66,000 volts entre Musquash et Moncton, et de quatre lignes partant de Grand-Lac, dont deux de 33,000 volts jusqu'à Fredericton, une de 66,000 volts jusqu'à Newcastle et une de 66,000 volts jusqu'à Moncton. En plus, la Commission a déjà construit 12 milles d'une ligne de 66,000 volts devant relier Grand-Lac à l'île Coles. Elle projette de prolonger cette ligne jusqu'à Saint John pour répondre à la demande croissante de la région.

L'énergie est vendue en bloc aux cités de Saint John, Moncton, Fredericton et à la ville de Sussex. La Commission en distribue aussi directement dans chaque comté de la province à diverses villes et divers villages et centres ruraux.

Les statistiques données ci-dessous font voir l'expansion des entreprises de la Commission depuis 1925.

 11.—Expansion de la Commission de l'Énergie Électrique du Nouveau-Brunswick,  
1925, 1930, 1935 et 1940

Item	1925	1930	1935	1940
Lignes de transmission à fort voltage..... milles	138	138	308	316
Lignes de distribution..... " "	67	440	753	1,950
Usagers indirects..... nomb.	11,561	14,590	17,165	18,000
Usagers directs..... " "	1,129	3,720	7,247	17,500
Capacité des établissements..... h. p.	11,100	11,100	17,700	26,800
Énergie générée..... kWh	15,500,000	28,000,000	41,139,600	77,343,240
Capitaux engagés..... \$	3,780,000	4,264,000	7,087,000	9,600,000
Revenus annuels..... \$	310,000	512,000	829,000	1,270,000

**Québec.**—En 1940, le Syndicat National d'Electricité, fondé dans le but de développer les usines génératrices et les réseaux de distribution, a été aboli; l'administration de la propriété qu'il avait acquise et de celle qui lui avait été confiée a été remise à la Commission des Eaux Courantes. Celle-ci dispose de pouvoirs analogues à ceux de l'ancien Syndicat en vertu d'"une loi relative à l'exploitation des chutes et des rapides situés sur les cours d'eau du domaine public et à leur concession à l'avenir", laquelle, après avoir été abrogée en 1937, a été restaurée en 1940.